

Loi travail - Manifestant blessé : la version policière contredite par les vidéos

vendredi 7 octobre 2016, par [PASCUAL Julia](#) (Date de rédaction antérieure : 7 octobre 2016).

Quatre mois après que Romain D., 29 ans, a été grièvement blessé par une grenade de désencerclement en marge d'une manifestation contre la loi travail à Paris, le 26 mai, les premiers éléments d'enquête, que *Le Monde* a consultés, font apparaître de fortes contradictions entre le récit des policiers et l'exploitation des vidéos filmées par des témoins.

Les forces de l'ordre décrivent une situation d'« émeute » alors que les images dont dispose l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) montrent, au contraire, dans le moment qui précède le jet de grenade, une foule en recul et aucun jet de projectiles.

Ce jour-là, alors que le cortège d'opposants à la loi travail doit se disperser place de la Nation, des manifestants tentent de gagner le boulevard périphérique, par le cours de Vincennes. Un jeune, soupçonné de jets de projectiles, est interpellé. Quatre policiers d'une compagnie d'intervention l'emmènent dans une rue adjacente.

Usage d'une grenade à main de désencerclement

Une foule se regroupe alors pour exiger sa libération, poussant les policiers à se réfugier derrière les grilles d'une résidence et à appeler des renforts. Ce sont ces renforts qui ont fait usage d'une grenade à main de désencerclement (GMD), sans sommation. L'un des éléments a atteint Romain D., un comédien qui filmait la scène avec sa caméra GoPro, occasionnant une fracture de la tempe et un enfoncement de la boîte crânienne.

D'après les règles en vigueur, l'emploi sans sommation de la GMD, qui projette de façon aléatoire dix-huit galets de caoutchouc et un bouchon allumeur, peut servir à la dispersion d'un attroupement « en cas de violences ou de voies de fait exercées contre des forces de l'ordre » ou si celles-ci « ne peuvent défendre autrement le terrain qu'elles occupent ».

L'auteur du lancer, le brigadier-chef Nicolas L., fait valoir qu'il avait été appelé en renfort par un collègue : « Il me demandait de faire très vite car il avait reçu un projectile et il était blessé. » L'agent Benoît J. confirme : « Je lui ai dit qu'on était pris à partie, qu'on était acculés par les manifestants et qu'on subissait de fortes violences. » D'après ce policier, les manifestants criaient notamment : « On va vous tuer, bande de sales flics ! » Il ajoute que le jet de grenade l'a « bien aidé » : « Sans l'intervention de mon collègue, l'intégrité de mes collègues et moi-même aurait été compromise (...), je ne sais pas si je serais en mesure de vous expliquer tout cela. »

« Aucun mouvement hostile »

Un gardien de la paix, Hakim D., corrobore : « Ils étaient deux cents en face de nous et si l'un d'eux parvenait à franchir la grille [de la cour d'immeuble], on était foutus. » Il évoque des jets de

« bouteilles vides et des pétards ».

Intrigué par cette description, l'enquêteur de l'IGPN interroge : « Lors du visionnage des séquences vidéos (...), l'hostilité de la foule (...) n'est pas flagrante. Comment l'expliquez-vous ?

- Les vidéos ne sont pas révélatrices de l'ambiance et de l'hostilité », estime le policier.

En effet, sur ces images, l'IGPN dénombre « un peu moins d'une centaine de personnes » et « aucun mouvement hostile ». Elle n'entend que des huées et des « Libérez nos camarades ! » Une personne semble jeter une bouteille en direction des policiers mais « sans les toucher » car elle « finit sa course dans les arbustes ». Une autre essaye bien d'ouvrir l'un des portails de la résidence, mais en « tentant de trouver le bouton d'ouverture ».

Globalement, décrit l'IGPN, « les manifestants ne s'approchent pas de la cour et restent à distance ». Lorsque les renforts arrivent, ils « s'éloignent des grilles » sans qu'il n'y ait « aucun jet de projectiles ».

« Plus aucune grenade lacrymogène »

Ces observations contredisent largement les policiers et notamment l'auteur du lancer, Nicolas L. Dans un rapport transmis à sa hiérarchie, celui-ci assure que les manifestants jettent « énormément de projectiles et ont tenté de [les] coincer contre la grille de la résidence ». Lors de son audition, l'IGPN lui fait remarquer cette distorsion et demande : « Estimez-vous qu'il existait (...) une menace imminente ? » Lui maintient, ajoute que même le jeune interpellé se trouvait « complètement recroquevillé et paniqué » à son arrivée, alors qu'une vidéo le montre riant.

L'audition du brigadier éclaire toutefois sa démarche. Celui-ci explique ainsi avoir dégoupillé la grenade avant d'arriver sur place, à l'angle de la rue. Il assure avoir fait le choix de cette arme car il n'avait alors « plus aucune grenade lacrymogène ».

C'est la première fois qu'il employait une GMD, à laquelle il avait été formé une seule journée, huit mois auparavant. Lors de cette instruction, « on nous a parlé d'une arme non létale, de galets qui montent jusque maximum la hauteur de la taille », explique le brigadier-chef à l'IGPN. Dans une note jointe à l'enquête, un responsable balistique au sein de la police confirme que jamais « aucune évaluation pour des tirs en zone crânio-faciale n'a été effectuée ».

Julia Pascual

Journaliste au *Monde*

P.-S.

* LE MONDE | 07.10.2016 à 06h43 • Mis à jour le 07.10.2016 à 10h57 :

http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/10/07/loi-travail-l-enquete-sur-un-blesse-par-les-forces-de-l-ordre-revele-les-contradictions-policieres_5009625_1653578.html